



15 avenue Marcel Ney – 54530 Pagny-sur-Moselle
Tél : 03.83.81.54.63 Fax : 03.83.81.58.13
E.mail : florim@wanadoo.fr



**BAREME des SERVICES de l'AGENT IMMOBILIER
(montant T.T.C. – taux de T.V.A. en vigueur 20%)**

HONORAIRES en TRANSACTION

A la charge du MANDANT

• Jusqu'au 60 000 €	10 %
• De 61 000 € à 80 000 €	9 %
• De 81 000 € à 105 000 €	8 %
• 106 000 € à 155 000 €	7 %
• 156 000 € à 199 000 €	6 %
• 200.000 € à 250 000 €	5,5 %
• À partir de 251 000 €	4 %
• À partir de 450.000 €	2,5 %

HONORAIRES de CONSEILS

- Votre agent immobilier est compétent pour vous informer et vous conseiller dans les domaines suivants : étude valeur vénale, vente, achat, location, copropriété, diagnostics immobiliers, amiante, plomb, ... plus-value, succession, etc...
- **Coût à l'heure :** **85 € TTC**

TOUTES TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Adhérente FNAIM n° 23 985 V — 129 rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS
Garantie Financière GALIAN 89 rue de la Boétie Paris – Montant 120 000,00 €
RCP MMA Entreprises LE MANS – police n° 120 137 405
Carte Professionnelle Transactions n° CPI 5401 000 003 857
Développée par la CCI 54 de NANCY - SIRET : 438 950 677 00015 - CODE APE : 6831Z
TVA intracommunautaire : FR 25 438 950 677
Site : www.florian-immobiliere.fr/

BAREME des SERVICES de l'AGENT IMMOBILIER/ HONORAIRES DE LOCATION

(montant T.T.C. – taux de T.V.A. en vigueur 20%)

I - HONORAIRES à la charge du LOCATAIRE

- **Honoraires de visite- constitution du dossier – rédaction du bail** : 40 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 8 € par m² habitable.
- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux** : 35 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 3 € du m² habitable.

II - HONORAIRES à la charge du BAILLEUR

- **Honoraires de visite- constitution du dossier – rédaction du bail** : 40 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 8 € par m² habitable.
- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux** : 35 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 3 € du m² habitable.
- **Frais d'entremise** : forfait de 20 €
- **Honoraires de négociation** : 50 € par engagement de caution supplémentaire (uniquement dans le cas de la colocation)
- **Honoraires de gestion** : en partenariat avec « Ma Gestion Locative » (voir leur barème)

TOUTES TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Adhérente FNAIM n° 23 985 V — 129 rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS

Garantie Financière GALIAN 89 rue de la Boétie Paris – Montant 120 000,00 €

RCP MMA Entreprises LE MANS – police n° 120 137 405

Carte Professionnelle Transactions n° CPI 5401 000 003 857

Délivrée par la CCI 54 de NANCY - SIRET : 438 950 677 00015 - CODE APE : 6831Z

TVA intracommunautaire : FR 25 438 950 677

Site : www.florian-immobiliere.fr/



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

ma gestion locative vous propose plusieurs formules de gestion immobilière adaptées à la sécurisation de vos investissements locatifs.

Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

OFFRE STANDARD à 5,90 % HT des encaissements (soit 7,08 % TTC)

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois.

LES PRESTATIONS

Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire (appels de loyers envoyés par email chaque mois avec émission d'une quittance).

- Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire.
- Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email ou par courrier.
- Révision annuelle du loyer et régularisation des charges.
- Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande.
- Consultation des comptes en ligne sur le site web : www.magestionlocative.fr 24h/24 et 7j/7.
- Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers.
- Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement.
- Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs.

OFFRE STANDARD ou CONFORT

Pour les loyers hors charges supérieurs à 1500 euros par mois et inférieurs ou égaux à 2000 euros, l'offre s'élève à 4,90 % HT des encaissements (soit 5,88 % TTC).

Pour les loyers hors charges supérieurs à 2000 euros par mois, l'offre s'élève à 3,90 % HT des encaissements (soit 4,68 % TTC).

Un bailleur (ou des membres de la même famille) cumulant plusieurs lots confiés en gestion via un ou plusieurs mandats de gestion pourra bénéficier des taux à 4,90 % HT ou 3,90 % HT si le cumul des loyers encaissés correspond aux plafonds de 1500 € à 2000 € (4,90 % HT) et + de 2000 € (3,90 % HT).



OFFRE CONFORT à 8,40 % HT des encaissements (soit 9,58 % TTC)

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois dont 2,50%TTC pour l'assurance des risques locatifs.

LES PRESTATIONS

FORMULE STANDARD

+ UNE ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS EN CAS DE SINISTRE

Cette assurance comporte 4 couvertures :

- Une garantie des loyers et charges impayés à 100 % sans franchise, ni carence, ni plafond de loyer (pas de limite d'indemnisation).
- Une garantie détériorations immobilières : prise en charge, dans la limite de 10 000€ par sinistre, et sans franchise, de dégradations et destructions imputables au locataire, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie établis contradictoirement ou par Huissier.
- Une garantie frais de contentieux et procédure : prise en charge, sans limite de montant, des frais de justice et des actes d'huissiers, concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxes impayés.
- Une garantie protection juridique : prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire. Prise en charge des honoraires d'avocat et frais nécessaires dans la recherche de toute solution, à concurrence d'un capital maximum de 6 000€, pour des litiges entre le propriétaire et le locataire, liés au bail.

Voir conditions générales de l'assurance au siège ou sur simple demande par mail.

- **Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.**
- **Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).**
- **Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,5%**

OFFRE STATIONNEMENT à 9,90 % HT

9,90 % HT des encaissements (soit 11,88 % TTC) pour un box ou un parking.

Barème valable à compter du 01/01/2020

ma gestion locative

1 Impasse Isaac Newton | CS 70335 | 85109 LES SABLES D'OLONNE CEDEX | tél : 02 51 32 01 94 | www.magestionlocative.fr
Succursale : 2 rue Harrouys | 1^{er} étage | 44470 CARQUEFOU | tél : 02 40 52 17 89 | email : contact@magestionlocative.fr | www.blog-magestionlocative.fr
CODE APE 6831Z | CARTE PRO CPI 8501 2018 000 030 507 CCI DE VENDÉE | N° RCS LA ROCHE SUR YON (85) 499 472 819 | GARANTIE SOCAF PARIS